

## ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Contrat global MOBILIÈRE N° 56816.001

TPA – Travel Professionnal Association a conclu avec La Mobilière un contrat global pour l'assurance responsabilité civile. Ce contrat n° 56816.001 est conforme à la convention de Montréal et a été spécialement étudié pour agences de voyages et voyagistes.

Nous invitons nos membres à analyser la teneur de leur propre contrat, leur degré de couverture ainsi que la prime qu'ils paient actuellement auprès de leur propre assurance.

Couverture d'assurance :	base	CHF	30'000'000.00
Prime minimale CA 1.00 à 1'500'000		CHF	400.00
Taux de prime applicable de 1,5 millions à xxx :	calculé sur la différence		0.25‰
<u>Exemple</u>			
Chiffre d'affaire		CHF	3'250'520
Prime de base		CHF	400.00
CA au-dela de CHF CHF 1'500'000		CHF	1'750'520
0.025% auf CHF 1'750'520		CHF	437.63
Prime annuelle arrondie		CHF	838.00

En cas d'adhésion en cours d'année, la prime est calculée selon le même principe que pour celle de la couverture des fonds du client à savoir prime annuelle ÷12 x nb. de mois de couverture

Nous tenons à vous rappeler les diverses franchises applicables :

Franchise par événement pour dommages corporels et matériels ainsi que les frais de prévention de domi	<b>CHF</b> mages	500.00
Franchise par événement dans le cadre de l'assurance RC selon la loi sur les voyages à forfait	CHF	2'000.00
Franchise par événement en cas de défaut de l'assurance RC selon la loi sur les voyages à forfait	CHF	10'000.00
Responsabilité civile personnelle lors de voyages professionnels Franchise par événement	CHF	1′000.00

## Mise en garde:

Pour les organisateurs de voyages et les créateurs de voyages à la carte, la franchise de CHF 10'000.00 est applicable en cas d'absence de responsabilité civile valable de leurs prestataires.

• • • • • • • •

## Inclus également dans le contrat global :

Sous limites dans le cadre de la somme de garantie :		
Protection juridique pénale et administrative (dans le cadre d'un règlement de sinistre)	CHF	500'000
Frais de changement de serrures	CHF	300'000
Frais de rappel médiatiques	CHF	300'000



## FORMULAIRE D'ADHESION POUR LE CONTRAT GLOBAL ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE TPA – MOBILIERE

Nom de l'agence:				
Adresse:				
NPA - Localité :				
Responsable:				
N° de téléphone direct:				
E-mail personnel				
	TPA et à la Loi sur les Voyages à Forfait (LVF), je confirme mon adhésion à la police ravel Professional Association, contrat global conclut auprès de La Mobilière, selon offre			
Date du début de la couverture RC TPA – Mobilière :				
	* * * * * * * *			
Pour les sociétés non couvertes par la garantie de voyage TPA, il suffit de présenter annuellement une attestation de couverture reconnue (Fonds de garantie ou STS) et de nous communiquer le chiffre d'affaires total réalisé et indiqué sur votre dernier bilan.				
Exercice comptable du	au			
Chiffre d'affaires:				
Lieu et date				
Signature autorisée :				